
DESTINATAIRES :	Médecins, pharmaciens, gestionnaires cliniques et infirmières des secteurs CHSLD du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Josée Ferland, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers Volet SHAPPA Sophie Goneau, chef adjointe aux services pharmaceutiques
DATE :	20-06-2023
OBJET :	Déploiement des nouvelles ordonnances collectives en CHSLD (4 juillet 2023)

À la suite des travaux d'harmonisation, trois nouvelles ordonnances collectives ont été entérinées par le CMDP et seront disponibles sur l'Intranet CISSSMO dès le 4 juillet 2023 :

- [OC-6108 Traiter des lésions fongiques buccales en CHSLD](#)
- [OC-6109 Traiter des lésions cutanées de type fongique en CHSLD](#)
- [OC-6110 Traiter une dermatite mineure locale en CHSLD](#)

Modalités d'application :

Ces outils s'appliquent dans toutes les installations des secteurs de la DSHAPPA du CISSS de la Montérégie-Ouest, incluant les résidences privées dont une entente est connue avec le CISSS de la Montérégie-Ouest, si une INFIRMIÈRE est sur place pour effectuer / initier l'évaluation.

Afin de faciliter l'application des ordonnances collectives, un formulaire de liaison sera disponible lors du déploiement :

- [OIP-950 Formulaire de liaison – OC en CHSLD](#)

Déploiement et annulation :

À compter du 4 juillet 2023, date du déploiement des ordonnances collectives, les outils cliniques anciennement en vigueur seront annulés. L'annulation inclut les outils nommés dans le tableau ci-dessous et tout autre outil (OC, protocole ou ordonnance permanente) traitant sur ces sujets.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants (liste non exhaustive)	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	- Lésions fongiques cutanées • Ordonnance collective – Administrer un antifongique topique (2012)
Suroît	- Lésions fongiques cutanées • Ordonnance collective 1200-13-018 – Application de l'antifongique topique clotrimazole 1 % (Canesten^{MC}) en soins de longue durée (2014)
Haut-Saint-Laurent	- Lésions fongiques cutanées • Ordonnance collective – Appliquer antifongique (Mycostatin^{MC} (crème ou poudre) Mycostatin et cortate) (2005)
Vaudreuil-Soulanges	- Irritation cutanée mineure • OC 74 – Traiter une irritation cutanée mineure (2014) - Lésions fongiques buccales • OC 77 – Traiter des lésions fongiques buccales (2014) - Lésions fongiques cutanées • OC 70 – Traiter des lésions de type fongique (2014)

Soins infirmiers :

De plus, nous vous rappelons que lors de la rédaction d'une ordonnance collective, l'infirmière doit obligatoirement utiliser le formulaire de liaison disponible ou sinon respecter tous les éléments requis à la rédaction d'une ordonnance, page 8 du document :

- [Règles d'émission et de gestion des ordonnances pharmaceutiques](#)

Les médicaments visés par une de ces ordonnances collectives sont disponibles au commun de vos unités ou dans l'armoire de dépannage soit :

- Clotrimazole 1% crème topique (Canesten^{MC})
- Hydrocortisone 1% crème topique (Cortate^{MC})
- Nystatine suspension orale 100 000 unités/mL

Pour les secteurs qui n'ont pas la totalité des médicaments disponibles, il est possible d'en faire la demande à l'aide du formulaire disponible sur [la page de la pharmacie de l'Intranet](#).

Pour la technique d'application de l'hydrocortisone, référer à :

- [Méthodes de soins infirmiers informatisées \(MSI\) : Application d'un médicament sur la peau ou les téguments](#)

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

JF, SG